



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le

SLOW

Dr 001-200001056-20161213-D2016_125-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 13 décembre 2016

L'an deux mille seize et le treize décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU

N° 2016/125

Objet : Enfance-Jeunesse : Recrutement d'agents vacataires du 06 au 17 février 2017

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3-1,

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'ALSH organisera pour les enfants et les adolescents durant les vacances de février 2017, des activités de loisirs sur son site à Montdragon et un séjour ski dans les Pyrénées (Ascou-Pailhères). Il est donc nécessaire de recruter des animateurs vacataires qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant cette période.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de créer 10 emplois de vacataires pour la période des vacances d'hiver 2017 :

- 3 emplois de vacataires seront chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents à l'ALSH situé à Montdragon (du 06/02/2017 au 17/02/2017). Ils seront rémunérés sur la base de 60 € brut la vacation,
- 7 emplois de vacataires (6 animateurs + 1 directeur) seront chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents dans le cadre du séjour « ski » (du 13/02/2017 au 17/02/2017). Ils seront rémunérés sur la base de 80 € brut la vacation (60 € journée + 20 € nuitée). Un forfait correspondant à 1,5 journée supplémentaire (réunion pédagogique préparatoire (0,5 j) + bilan du séjour (0,5 j) + réunion avec les familles (0,5 j) sera adjoint à ces rémunérations à l'issue de ces temps pédagogiques + 60 € pour le directeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

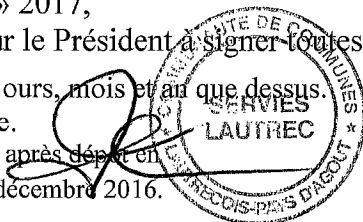
- approuve la création pour la période du 06/02/2017 au 17/02/2017 de 3 emplois de vacataires chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents à l'Accueil de Loisirs de la CCLPA situé à Montdragon, rémunérés sur la base de 60 € brut la vacation,
- approuve la création pour la période du 13/02/2017 au 17/02/2017 de 7 emplois de vacataires (6 animateurs + 1 directeur) chargés de l'accueil et de l'encadrement des enfants et adolescents dans le cadre du séjour « ski », sur la base de 80 € brut la vacation (60 € journée + 20 € nuitée) avec un forfait de 1,5 jour de préparation-bilan + 60 € pour le directeur,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense des rémunérations seront inscrits au Budget Annexe « ALSH » 2017,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 16 décembre 2016.




Raymond GARDELLE